

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le Fonds du développement économique (le « Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEIE pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Finances,
gestion des risques de crédit et technologies d'affaires
Investissement Québec,

Original signé

Christian Settano, CPA
Québec, le 10 juillet 2023

Le vice-président, Finances
Investissement Québec,

Original signé

Laurent Naud, M. Sc., CFA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 10 juillet 2023

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 348	10 071
Somme cédée en garantie (note 21)	1 133	1 142
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 12)	2 887 033	2 718 098
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 12)	2 192 370	1 330 969
Participation dans un partenariat (note 9)	128 890	55 399
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 12)	22 517	5 703
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	1 061 313	885 401
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	525 210	510 144
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	430	917
Autres créances (note 16)	30 002	25 756
	6 856 246	5 543 600
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 18)	86 000	165 000
Dettes à long terme (note 19)	6 078 131	4 771 356
Intérêts échus et courus (note 20)	14 995	8 764
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	685	2 286
Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 12)	127 243	99 563
Passif au titre des sites contaminés (note 21)	403 296	385 504
Autres éléments de passif (note 22)	85 391	37 578
	6 795 741	5 470 051
ACTIFS FINANCIERS NETS	60 505	73 549
ACTIFS NON FINANCIERS		
Travaux en cours	1 012	953
Charges payées d'avance	8	5
	1 020	958
EXCÉDENT CUMULÉ	61 525	74 507
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	82 984	82 984
Pertes de réévaluation cumulées	(21 459)	(8 477)
	61 525	74 507
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 11 et 12)	331 268	659 299
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 30)		
DROITS CONTRACTUELS (note 31)		
PASSIFS ÉVENTUELS (note 32)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Original signé

David Bahan
Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2023	2023	2022
REVENUS			
Intérêts sur les interventions financières	106 267	116 380	91 386
Honoraires (note 23)	29 751	38 325	37 117
Redevances	5 662	6 050	8 921
Autres revenus (note 24)	33 025	158 853	116 647
	174 705	319 608	254 071
Contribution du gouvernement du Québec – Provision (récupération) pour pertes (note 13)	354 553	174 564	(20 875)
Contribution financière du gouvernement du Québec	238 396	300 470	215 212
	592 949	475 034	194 337
	767 654	794 642	448 408
CHARGES			
Intérêts sur emprunts et dettes (note 25)	99 003	130 264	78 680
Provision (récupération) pour pertes (note 12)	354 553	174 531	(21 057)
Avantages conférés aux clients	15 745	40 568	77 861
Contributions financières (note 26)	143 797	241 164	161 942
Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 21)	12 934	18 608	22 552
Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 27)	131 330	130 171	107 552
Autres charges (note 28)	10 292	59 336	20 878
	767 654	794 642	448 408
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	-	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	82 984	82 984	82 984
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	82 984	82 984	82 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT	(8 477)	26 516
(Pertes) gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Cours de change	(18 460)	4 891
Instruments financiers dérivés	(749)	(13 898)
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	(12 408)	(3 332)
	(31 617)	(12 339)
Montants reclassés aux résultats de l'exercice :		
Cours de change	1 891	(14 736)
Instruments financiers dérivés	1 862	(7 912)
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	14 882	(6)
	18 635	(22 654)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(12 982)	(34 993)
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES À LA FIN	(21 459)	(8 477)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2023
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2023	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	73 549	73 549	108 600
Résultats de l'exercice	-	-	-
Acquisition de charges payées d'avance	-	(3)	(5)
Utilisation de charges payées d'avance	-	-	255
Augmentation des travaux en cours	-	(665)	(586)
Diminution des travaux en cours	-	606	278
	-	(62)	(58)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	-	(12 982)	(34 993)
Diminution des actifs financiers nets	-	(13 044)	(35 051)
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	73 549	60 505	73 549

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	-	-
Ajustements pour :		
Intérêts sur les interventions financières	(116 380)	(91 386)
Honoraires pour étude de dossiers	(777)	(26)
Perte (gain) de change réalisé	1 696	(17 791)
Gain réalisé sur disposition d'actifs financiers	(22 077)	(11 170)
Gain réalisé sur disposition de bons de souscription	-	(8 475)
Autres revenus	(285)	-
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	2 563	2 058
Provision (récupération) pour pertes	174 531	(21 057)
Avantages conférés aux clients	40 568	77 861
Clauses libératoires relatives aux prêts pardonnables	43 625	35 491
Moins-value durable sur actifs financiers	29 482	1 290
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	21 590	12 703
Variation nette des prêts	(325 173)	(456 898)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 29)	(141 520)	420 592
	(292 157)	(56 808)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(839 762)	(322 563)
Encaissements de placements de portefeuille	4 461	12 921
Distributions reçues sur les placements de portefeuille	16 169	13 489
Investissement dans un partenariat commercial	(87 500)	(19 469)
Déboursements sur réclamations de garanties, nets des recouvrements	-	(18)
	(906 632)	(315 640)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) augmentation nette des emprunts à court terme	(79 000)	165 000
Augmentation des dettes à long terme	1 921 172	598 531
Remboursement des dettes à long terme	(646 281)	(430 076)
	1 195 891	333 455
Effet de la variation de change sur la trésorerie	175	(19)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 723)	(39 012)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	10 071	49 083
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	7 348	10 071

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »), en vertu de l'article 25 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1^{er} avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes, le passif au titre des sites contaminés et le passif relatif à un cautionnement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

En raison de l'incertitude liée à l'environnement économique découlant entre autres des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, de la poussée inflationniste, de la hausse du taux d'intérêt directeur et du contexte géopolitique, le degré de complexité lié au jugement demeure élevé relativement à l'utilisation des estimations et des hypothèses. Le Fonds considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 7, 8, 10, 11 et 12.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tel que prévu à la *Loi sur Investissement Québec*, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et par décret pour 9357-2212 Québec inc. (dissoute le 2 mars 2023). Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Le placement de portefeuille pour lequel des données de marché sont observables est désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, la somme cédée en garantie, les prêts, les placements de portefeuille (autres que ceux évalués à la juste valeur), les créances liées aux interventions financières, les autres créances (excluant les taxes à la consommation, la somme à recevoir du fonds Capital ressources naturelles et énergie et la somme à recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises), les emprunts à court terme, les dettes à long terme (autres que les avances du gouvernement du Québec), les intérêts échus et courus, la provision cumulée pour pertes sur garanties, les contributions financières à payer, le passif relatif à un cautionnement et les autres créditeurs, qui sont présentés sous la rubrique « Autres éléments de passif » à l'état consolidé de la situation financière, sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût. Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette en fonction de l'évaluation de crédit.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

Interventions financières restructurées

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision (récupération) pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Provision cumulée pour pertes

Des provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « Provision (récupération) pour pertes ».

Placements de portefeuille évalués au coût ou au coût après amortissement

Interventions financières avec modalités de remboursement

Les placements de portefeuille avec modalités de remboursement sont comptabilisés au coût après amortissement, auxquels sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Ils répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des placements de portefeuille avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

Interventions financières sans modalité de remboursement

Les placements de portefeuille sans modalité de remboursement sont comptabilisés au coût lorsqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces titres. Le coût correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de ces placements de portefeuille sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés des placements de portefeuille sans modalité de remboursement sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Les distributions tirées des placements de portefeuille sans modalité de remboursement sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements de portefeuille lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement de portefeuille.

Placements de portefeuille évalués à la juste valeur

Les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, acquis directement ou à la suite de l'exercice d'une option, sont évalués à la juste valeur.

Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ces placements de portefeuille sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains non réalisés attribuables aux placements de portefeuille évalués à la juste valeur ». Au moment de la vente de ces placements de portefeuille, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces placements de portefeuille sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La partie de l'opération qui constitue en substance une subvention est quantifiée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus. Le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec est utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Créances liées aux interventions financières

Les créances liées aux interventions financières comprennent toutes sommes dues par les entreprises clientes en lien avec une intervention financière. Cela fait référence, notamment, aux honoraires de garantie, aux primes sous forme de participations aux bénéfices et aux honoraires pour étude de dossiers qui sont à recevoir à la date de production des états financiers consolidés du Fonds.

Dépréciation d'actifs financiers

Les interventions financières sans modalité de remboursement sont évaluées annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Ces interventions financières subissent une moins-value durable si la valeur réelle du placement de portefeuille, pour le Fonds, tombe au-dessous de son coût et que l'on prévoit que la dépréciation sera de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement de portefeuille est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des interventions évaluées à la juste valeur, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement de portefeuille pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des interventions évaluées à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Frais d'émission sur les dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers dérivés, à l'exception des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans un partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec son partenaire dans ce partenariat. La quote-part des résultats de ce partenariat est comptabilisée sous le poste « Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – Provision (récupération) pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), déduction faite de la provision pour pertes, sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

PASSIFS

Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la catégorie de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « Provision (récupération) pour pertes ».

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

REVENUS

Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Honoraires

Les honoraires sont constatés lorsque le Fonds remplit ses obligations de prestation. Les sommes à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Créances liées aux interventions financières ». Les sommes reçues concernant des honoraires qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'honoraires perçus d'avance sous la rubrique « Autres éléments de passif ».

Redevances

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

CHARGES

Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, sous la rubrique « Autres revenus ».

CONVERSION DE DEVISES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations »

Le 1^{er} avril 2022, le Fonds a adopté la nouvelle norme *SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet. L'adoption du chapitre n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Fonds.

Chapitre SP 3400 « Revenus »

Le 1^{er} avril 2022, le Fonds a adopté de façon anticipée la nouvelle norme *SP 3400, Revenus*, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. Particulièrement, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie », de ceux issus des opérations sans obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie ». L'adoption du chapitre n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Fonds.

4. RÉVISION D'ESTIMATION COMPTABLE

Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, suite à la réception des états financiers audités de Nemaska Lithium inc. pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021, le Fonds a révisé les quotes-parts comptabilisées antérieurement pour ce partenariat commercial. Cette révision d'estimation comptable a été appliquée prospectivement et a eu pour effet d'augmenter la quote-part dans les résultats du partenariat commercial aux résultats consolidés de 14,1 millions de dollars au 31 mars 2023 ainsi que la rubrique « Participation dans un partenariat » à l'état consolidé de la situation financière du même montant.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par le Fonds, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	84 726	50 339	-	135 065
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	430	-	430
	84 726	50 769	-	135 495
PASSIFS				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	685	-	685

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	23 759	51 716	-	75 475
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	917	-	917
	23 759	52 633	-	76 392
PASSIFS				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	2 286	-	2 286

Au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 31 mars 2022, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le *Règlement sur les placements effectués par un organisme*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'Investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2023	2022
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 348	10 071
Somme cédée en garantie	1 133	1 142
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 887 033	2 718 098
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	202 081	190 954
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	22 517	5 703
Instruments financiers inclus à titre d'autres créances	9 075	8 366
	3 129 187	2 934 334
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	331 268	659 299
Engagements de financement en prêts	3 726 756	3 171 965
Engagements de financement en garanties	55 488	100 558
	4 113 512	3 931 822

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2023	2022
Secteur primaire	192 787	248 394
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 780 033	1 664 408
Papier et imprimeries	659 400	612 567
Produits du bois et meubles	610 626	562 289
Métaux de première transformation et produits métalliques	553 266	509 818
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	430 185	280 575
Alimentation et boissons	416 549	328 823
Machinerie	205 074	218 748
Caoutchouc et plastique	144 548	142 886
Produits électriques et électroniques	100 818	108 907
Autres	163 514	160 644
	5 064 013	4 589 665
Secteur tertiaire	1 977 418	2 016 884
	7 234 218	6 854 943

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la somme cédée en garantie ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, n'étant pas assignés à un secteur d'activité précis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts à taux variable qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour maintenir l'appariement des actifs et des passifs.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle, sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la provision pour pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2023	2022
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	(2 957)	(1 082)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	2 957	1 082

Au 31 mars 2023, le Fonds détient un contrat de swap de taux d'intérêt d'un montant total notionnel de 36,4 millions de dollars (169,3 millions de dollars au 31 mars 2022) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque de change.

L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

	USD	2023 EUR
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621	151
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	78 195	116 263
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	432 958	-
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	1	-
	511 775	116 414
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	49 513	116 089
Intérêts échus et courus	182	134
Provision cumulée pour pertes sur garanties	23 525	-
	73 220	116 223
Exposition nette	438 555	191
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	165 495	-
Engagements de financement en prêts	1 025 501	-
Engagements de financement en garanties	2 889	-
Engagements d'investissement	1 035	-
	1 194 920	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	USD	2022 EUR
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 679	61
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	62 515	98 611
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	233 060	-
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	141	-
	299 395	98 672
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	50 906	98 243
Intérêts échus et courus	104	25
Provision cumulée pour pertes sur garanties	28 768	-
	79 778	98 268
Exposition nette	219 617	404
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	422 207	-
Engagements de financement en prêts	993 794	-
Engagements de financement en garanties	25 402	-
Engagements d'investissement	188 473	-
	1 629 876	-

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau qui suit présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau qui suit.

	2023	2022
Appréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	(2 110)	718
EUR	63	(51)
Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	2 110	(718)
EUR	(63)	51

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation d'une augmentation ou d'une diminution des marchés boursiers auxquels sont exposées les actions des sociétés cotées en Bourse et les actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. Au 31 mars, la sensibilité à l'autre risque de prix se détaille comme suit :

	2023	2022
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers	13 582	7 669
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers	(13 582)	(7 667)

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante des placements de portefeuille à la juste valeur et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des placements de portefeuille à la juste valeur et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2023	2022
Secteur primaire	83 103	21 725
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 270	1 797
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	429	141
	1 699	1 938
Secteur tertiaire	50 693	52 729
	135 495	76 392

Au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, il n'y a aucun engagement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité du Fonds de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un régime d'emprunts (note 17), tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023 et 31 mars 2022. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	2023 Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	86 000	-	-	-	86 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	950 416	2 072 353	1 860 584	-	4 883 353
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	148 352	393 553	535 571	-	1 077 476
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	85	770	-	-	855
Provision cumulée pour pertes sur garanties	51 324	73 678	2 241	-	127 243
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	73 087	-	-	2 133	75 220
	1 309 264	2 540 354	2 398 396	2 133	6 250 147
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	191 449	110 481	29 338	-	331 268
Engagements de financement et d'investissement	2 194 940	1 574 112	187 026	1 022 622	4 978 700
	2 386 389	1 684 593	216 364	1 022 622	5 309 968
	3 695 653	4 224 947	2 614 760	1 024 755	11 560 115

2022

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	165 000	-	-	-	165 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	573 374	1 813 237	1 455 325	-	3 841 936
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	79 278	218 064	442 942	-	740 284
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	740	1 609	-	-	2 349
Provision cumulée pour pertes sur garanties	2 215	41 047	56 301	-	99 563
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	23 878	-	-	2 500	26 378
	844 485	2 073 957	1 954 568	2 500	4 875 510
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	145 466	468 377	45 456	-	659 299
Engagements de financement et d'investissement	2 156 617	924 729	313 682	995 131	4 390 159
	2 302 083	1 393 106	359 138	995 131	5 049 458
	3 146 568	3 467 063	2 313 706	997 631	9 924 968

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2023	2022
PRÊTS ^{(1) (2) (3)}		
Portant intérêt		
Taux fixe ⁽⁴⁾	1 779 174	1 765 747
Taux variable ⁽⁵⁾	497 711	487 298
	2 276 885	2 253 045
Sans intérêt	1 498 095	1 245 177
	3 774 980	3 498 222
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES ⁽³⁾		
Prêts portant intérêt	(519 317)	(562 074)
Prêts sans intérêt	(368 630)	(218 050)
	(887 947)	(780 124)
	2 887 033	2 718 098

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2023 :

2024	573 144
2025	504 710
2026	470 067
2027	449 821
2028	491 788
2029 et suivantes	1 509 309
	3 998 839

Ces encaissements de capital prévus pourraient être moindres en raison de dispositions contractuelles. Pour certains prêts assortis de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, l'entreprise cliente ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt. En vertu de ces clauses libératoires, le Fonds s'engage, au moment du respect des conditions, à radier une partie ou la totalité du prêt. La valeur de ces libérations est estimée à 107,2 millions de dollars au 31 mars 2023 (90,1 millions de dollars au 31 mars 2022). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes qui doit traduire les libérations futures prévues à l'égard de ces prêts particuliers.

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, au 31 mars :

	2023	2022
Moins de 1 mois	14 525	16 438
De 1 à 3 mois	2 547	2 556
	17 072	18 994

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

	2023	2022
Prêts – taux fixe	32 %	26 %
Prêts – taux variable	54 %	49 %
Prêts – sans intérêt	43 %	42 %

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2023 de 226,3 millions de dollars (250,7 millions de dollars au 31 mars 2022).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels le Fonds a cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 586,3 millions de dollars au 31 mars 2023 (478,0 millions de dollars au 31 mars 2022). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 469,9 millions de dollars au 31 mars 2023 (389,9 millions de dollars au 31 mars 2022).
- (4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2023	Plus de	à	2022
0,01 %	3,00 %	729 384	0,01 %	3,00 %	805 389
3,00 %	4,00 %	263 185	3,00 %	4,00 %	243 166
4,00 %	5,00 %	101 177	4,00 %	5,00 %	81 597
5,00 %	6,00 %	238 907	5,00 %	6,00 %	222 166
6,00 %	18,00 %	170 229	6,00 %	15,00 %	124 690
		1 502 882			1 477 008

Excluant le solde comptable de 276,3 millions de dollars (288,7 millions de dollars au 31 mars 2022) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

- (5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2023	Plus de	à	2022
4,40 %	5,50 %	49 613	0,00 %	3,50 %	265 060
5,50 %	7,00 %	187 502	3,50 %	5,50 %	124 784
7,00 %	7,95 %	114 298	5,50 %	7,00 %	3 065
7,95 %	10,70 %	48 499	7,00 %	7,95 %	-
		399 912			392 909

Excluant le solde comptable de 97,8 millions de dollars (94,4 millions de dollars au 31 mars 2022) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2023	2022
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS AU COÛT OU AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Sans modalité de remboursement		
Parts de sociétés en commandites	1 005 011	695 249
Actions de sociétés privées	850 213	369 291
	1 855 224	1 064 540
Avec modalité de remboursement^{(1) (2)}		
Parts de sociétés en commandites	13 561	13 533
Actions de sociétés privées	222 840	215 525
	236 401	229 058
	2 091 625	1 293 598
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Parts de sociétés en commandites	50 339	51 716
Actions de sociétés cotées en Bourse	84 726	23 759
	135 065	75 475
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES		
Parts de sociétés en commandites avec modalités de remboursement	(5 106)	(4 154)
Actions avec modalités de remboursement	(29 214)	(33 950)
	(34 320)	(38 104)
	2 192 370	1 330 969

(1) La qualité du crédit des placements de portefeuille avec modalités de remboursement qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

(2) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 72 % au 31 mars 2023 (72 % au 31 mars 2022) du solde nominal des actions et des parts avec modalités de remboursement. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

L'échéancier de rachat des placements de portefeuille avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2023 :

2024	4 030
2025	4 030
2026	17 160
2027	4 020
2028	4 020
2029 et suivantes	327 262
	360 522

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

	2023	2022
Partenariat commercial	128 890	55 399

Au 31 mars, le Fonds détient une participation dans le partenariat suivant :

Partenaire commercial (fin d'exercice du partenaire)	Objet du partenariat	Pourcentage de détention 2023	2022
Nemaska Lithium (31 décembre)	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	50 %	50 %

Sommaire des informations financières du partenariat commercial :

	31 décembre 2022 (12 mois)	31 décembre 2021 (9 mois)
BILAN		
Actifs	453 675	452 279
Passifs	25 371	74 346
Capital	428 304	377 933
	453 675	452 279
RÉSULTATS		
Revenus	-	-
Charges	(69 629)	(25 403)
Perte nette de l'exercice	(69 629)	(25 403)

Au cours de l'exercice, le Fonds a également détenu une participation dans un autre partenariat commercial pour la période du 2 juin 2022 au 31 mars 2023 et disposée le 31 mars 2023. La quote-part dans les résultats de ce partenariat durant cette période a été comptabilisée dans les résultats consolidés du Fonds au 31 mars 2023 et représente une perte de 7,6 millions de dollars.

Dans le cours normal de ses activités, le partenariat du Fonds contracte divers engagements. La quote-part du Fonds dans ces engagements s'établit à 11,5 millions de dollars au 31 mars 2023 (1,6 million de dollars au 31 mars 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. CRÉANCES LIÉES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2023	2022
Créances liées aux interventions financières ⁽¹⁾	40 457	23 573
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières	(17 940)	(17 870)
	22 517	5 703

(1) La qualité du crédit des créances liées aux interventions financières, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

11. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2023	2022
GARANTIES ⁽¹⁾		
D'emprunt ⁽²⁾	276 096	313 105
D'engagement financier ⁽³⁾	182 415	445 757
	458 511	758 862
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR GARANTIES		
D'emprunt	(122 345)	(89 970)
D'engagement financier	(4 898)	(9 593)
	(127 243)	(99 563)
	331 268	659 299

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2023 :

2024	242 773
2025	52 100
2026	54 770
2027	17 473
2028	59 816
2029 et suivantes	31 579
	458 511

En raison de dispositions contractuelles, le Fonds s'engage à prendre en charge une partie ou la totalité du remboursement du prêt sous-jacent à la garantie, et ce, jusqu'à concurrence de l'engagement du Fonds, tel que présenté à l'échéancier ci-dessus. Pour certaines garanties assorties de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, celle-ci ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt sous-jacent à la garantie. La valeur de ces libérations est nulle au 31 mars 2023 (7,9 millions de dollars au 31 mars 2022). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes pour ces garanties particulières.

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) s'élève à 458,5 millions de dollars au 31 mars 2023 (758,8 millions de dollars au 31 mars 2022), dont 331,3 millions de dollars au 31 mars 2023 (659,3 millions de dollars au 31 mars 2022) sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 32). La provision cumulée pour pertes sur garanties est présentée sous une rubrique distincte à l'état consolidé de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 189,0 millions de dollars canadiens au 31 mars 2023 (454,1 millions de dollars canadiens au 31 mars 2022).

- (1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 48 % au 31 mars 2023 (64 % au 31 mars 2022) du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.
- (2) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2023	Plus de	à	2022
Aucun honoraire		69 440	Aucun honoraire		67 719
0,50 %	1,00 %	206 583	0,50 %	1,00 %	245 224
1,00 %	2,00 %	73	1,00 %	3,50 %	103
		-	3,50 %	5,00 %	59
		276 096			313 105

- (3) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2023	Plus de	à	2022
Aucun honoraire		1 052	Aucun honoraire		924
0,75 %	1,00 %	181 117	0,50 %	1,00 %	444 225
1,00 %	2,00 %	246	1,00 %	3,30 %	608
		182 415			445 757

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

2023

	Prêts	Placements de portefeuille ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	780 124	38 104	17 870	99 563	935 661
Provision (récupération) pour pertes	152 734	(3 784)	70	25 511	174 531
Impact de change	-	-	-	2 169	2 169
Recouvrements	23	-	-	-	23
Radiations	(44 934)	-	-	-	(44 934)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	887 947	34 320	17 940	127 243	1 067 450

2022

	Prêts	Placements de portefeuille ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	823 536	95 873	17 870	102 379	1 039 658
Provision (récupération) pour pertes	39 346	(57 781)	4	(2 626)	(21 057)
Impact de change	-	-	-	(172)	(172)
Recouvrements	13	-	-	24	37
Radiations	(82 771)	12	(4)	-	(82 763)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	(42)	(42)
Solde à la fin de l'exercice	780 124	38 104	17 870	99 563	935 661

(1) Avec modalités de remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2023				
	Prêts	Placements de portefeuille ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	780 124	38 104	17 870	49 303	885 401
Provision (récupération) pour pertes ⁽²⁾	152 734	(3 784)	70	25 511	174 531
Impact de change				46 292	46 292
Recouvrements	23	-	-	-	23
Radiations	(44 934)	-	-	-	(44 934)
Solde à la fin de l'exercice	887 947	34 320	17 940	121 106	1 061 313

	2022				
	Prêts	Placements de portefeuille ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	823 536	95 873	17 870	51 947	989 226
Provision (récupération) pour pertes ⁽²⁾	39 346	(57 781)	4	(2 626)	(21 057)
Recouvrements	13	-	-	24	37
Radiations	(82 771)	12	(4)	-	(82 763)
Déboursments sur réclamations de garanties	-	-	-	(42)	(42)
Solde à la fin de l'exercice	780 124	38 104	17 870	49 303	885 401

(1) Avec modalités de remboursement.

(2) Inclut un montant à payer de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEIE, de 0,03 million de dollars (0,2 million de dollars au 31 mars 2022). La contribution financière du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La contribution financière liée à la mesure de soutien à l'industrie forestière est assumée à parts égales par le MEIE et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

14. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2023	2022
Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec	403 846	386 963
Contribution sur les pertes liées aux interventions financières	49 392	31 130
Contribution financière du gouvernement du Québec	71 972	92 051
	525 210	510 144

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds au 31 mars :

	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Bons de souscription ⁽¹⁾	430	917
PASSIFS		
Contrats à terme de devises	(104)	-
Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	789	2 286
	685	2 286

(1) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black & Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Entre	et	Entre	et
Taux d'intérêt sans risque	4,46 %	5,03 %	1,82 %	2,60 %
Durée de vie prévue	71 jours	514 jours	333 jours	879 jours
Volatilité prévue du cours des actions	54,21 %	58,57 %	92,21 %	94,49 %
Rendement prévu des dividendes		0 %		0 %

16. AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
Taxes à la consommation	19 595	16 685
Sommes à recevoir relatives à des contributions financières	7 000	4 898
À recevoir du fonds Capital ressources naturelles et énergie	1 332	-
Distributions à recevoir	1 195	294
Effet à recevoir	664	664
Autres créances	216	384
À recevoir d'Investissement Québec	-	2 126
À recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	-	705
	30 002	25 756

17. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le Fonds est autorisé, en vertu du décret 133-2021, à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 3,7 milliards de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2024. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 16 février 2021.

De plus, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 18 et 19.

En date du 31 mars 2023, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 1,1 milliard de dollars (2,7 milliards de dollars au 31 mars 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. EMPRUNTS À COURT TERME

	2023	2022
Billet - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 4,50 %, échéant en mai 2023	86 000	-
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 0,83 % à 0,86 %, échus en avril 2022	-	165 000
	86 000	165 000

19. DETTES À LONG TERME

	2023	2022
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :		
– Portant intérêt au taux fixe de 0,76 % à 4,86 %, échéant entre septembre 2023 et décembre 2045, valeur nominale de 5,1 milliards de dollars au 31 mars 2023 (3,5 milliards de dollars au 31 mars 2022);	4 055 406	2 886 205
– Portant intérêt au taux fixe de 2,90 % à 2,95 %, échu en décembre 2022, valeur nominale de 150 millions de dollars	-	149 931
– Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,36 % à 1,16 %, échéant entre septembre 2023 et décembre 2043, valeur nominale de 645 millions de dollars au 31 mars 2023 et 2022;	643 854	643 476
– Portant intérêt au taux fixe de 1,31 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et mars 2033, valeur nominale de 53,76 millions de dollars, soit 41,18 millions de dollars américains au 31 mars 2023 et 2022;	38 548	39 670
– Portant intérêt au taux Libor majoré de 0,47 %, échéant en novembre 2030, valeur nominale de 14,71 millions de dollars, soit 11,10 millions de dollars américains au 31 mars 2023 et 2022;	10 964	11 236
– Portant intérêt au taux fixe de -0,23 % à 1,06 %, échéant entre novembre 2029 et décembre 2033, valeur nominale de 122,93 millions de dollars, soit 81,85 millions d'euros au 31 mars 2023 et 2022;	85 951	90 446
– Portant intérêt au taux Euribor majoré de 0,08 % à 0,70 %, échéant entre février 2034 et février 2035, valeur nominale de 29,51 millions de dollars, soit 21,39 millions d'euros au 31 mars 2023 (3,47 millions de dollars, soit 2,48 millions d'euros au 31 mars 2022)	30 138	3 417
– Portant intérêt au taux Euribor diminué de 0,12 %, échu en janvier 2023, valeur nominale de 4,89 millions de dollars, soit 3,31 millions d'euros	-	4 379
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	4 864 861	3 828 760
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre mai 2023 et mai 2042 ⁽¹⁾	1 213 270	942 596
	6 078 131	4 771 356

(1) Y compris un montant de 308 millions de dollars américains (158,0 millions de dollars américains au 31 mars 2022).

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2023 :

2024	975 416
2025	815 156
2026	569 229
2027	430 971
2028	494 048
2029 et suivantes	2 811 804
	6 096 624

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

	2023	2022
Intérêts à payer sur les dettes à long terme	14 995	8 893
Intérêts à payer sur les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	-	(129)
	14 995	8 764

21. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 dollar chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 dollar par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 dollar. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 dollar, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7,5 millions de dollars a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 1 million de dollars au 31 mars 2023 (990 604 dollars au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, un montant de 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars au 31 mars 2022), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2,1 millions de dollars (2,1 millions de dollars au 31 mars 2022) et le montant de 1 million de dollars, a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée à 9109-3294 Québec inc. à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain dont il n'est pas propriétaire. 9109-3294 Québec inc. a acquis ce troisième terrain d'une tierce partie pour la somme de 1 \$. Suite à cette acquisition, les obligations au titre de l'assainissement demeurent sous la responsabilité du Fonds.

Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur des études de caractérisation de firmes externes. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

	2023	2022
Coûts estimés de caractérisation	13 706	13 311
Coûts estimés de réhabilitation	321 443	307 432
Coûts estimés de suivi et d'entretien postréhabilitation	4 716	4 087
Coûts de majoration	63 431	60 674
	403 296	385 504

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 18,6 millions de dollars (22,6 millions de dollars au 31 mars 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

22. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2023	2022
Contributions financières à payer	71 901	21 946
Revenus reportés	8 317	7 128
Passif relatif à un cautionnement (note 32)	2 133	2 500
Honoraires de garantie perçus d'avance	2 054	3 473
Dû à Investissement Québec	417	-
Autres créiteurs	569	2 531
	85 391	37 578

23. HONORAIRES

	2023	2022
Honoraires d'attestation et de certification	19 369	17 836
Honoraires pour étude de dossiers	10 926	10 460
Honoraires de garantie	6 780	7 571
Honoraires d'intéressement	1 250	1 250
	38 325	37 117

24. AUTRES REVENUS

	2023	2022
Gain de change réalisé	42 666	14 154
Distributions et rendement sur parts de sociétés en commandite et actions	41 067	32 238
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	22 115	11 670
Dividendes	20 709	6 429
Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés ⁽¹⁾	18 608	22 552
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	804	77
Récupération pour passif relatif à un cautionnement (note 32)	367	-
Participation aux bénéfices	7	13
Revenus reportés	-	45
Gains réalisés sur disposition de bons de souscription	-	8 494
Autres revenus	12 510	20 975
	158 853	116 647

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEIE. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

	2023	2022
Intérêts sur les dettes à long terme	120 553	76 391
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires	6 056	398
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	2 563	2 058
Perte nette (gain net) réalisée sur contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	1 092	(167)
	130 264	78 680

26. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2023	2022
Contributions financières non remboursables	165 371	111 319
Clauses libératoires relatives aux interventions pardonnables	75 793	50 623
	241 164	161 942

27. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 56-2023 daté du 18 janvier 2023, la rémunération a été établie à un montant de 125,6 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 (104,7 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022).

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») ainsi qu'à l'égard du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (« FCEQ »), ne peut être portée au débit de CRNE et FCEQ, au-delà de leur revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de CRNE et FCEQ doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, un montant de 2,0 millions de dollars a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2023 pour CRNE (2,6 millions de dollars au 31 mars 2022) et un montant de 2,5 millions pour FCEQ (0,2 million au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, un montant total de 130,2 millions de dollars (107,5 millions de dollars au 31 mars 2022) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

28. AUTRES CHARGES

	2023	2022
Moins-value durable sur actifs financiers	29 482	1 290
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	21 590	12 703
Honoraires de contre-garantie	1 250	1 250
Autres charges	7 014	5 635
	59 336	20 878

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Intérêts payés	121 471	76 179
Intérêts reçus	55 806	51 083

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 8,8 millions de dollars au 31 mars 2023 (2,5 millions de dollars au 31 mars 2022).

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 60,6 millions de dollars au 31 mars 2023 (40,3 millions de dollars au 31 mars 2022). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

	2023	2022
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Sommes cédées en garantie	9	172
Créances liées aux interventions financières, nettes des radiations et des recouvrements	(16 884)	556
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(175 912)	103 825
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(15 066)	307 557
Autres créances	(5 441)	(10 335)
Intérêts échus et courus	6 231	565
Passif au titre des sites contaminés	17 792	17 549
Autres éléments de passif	47 813	761
Travaux en cours	(59)	(308)
Charges payées d'avance	(3)	250
	(141 520)	420 592

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
État consolidé de la situation financière		
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	44 477	20 665
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(60 364)	(15 337)
Participation dans un partenariat	14 231	-
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	-	323 048
Actifs liés aux instruments financiers	487	22 173
Autres créances	1 195	294
Dettes à long terme	29 321	(332 967)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	(1 601)	(363)
Provision cumulée pour pertes sur garanties	2 327	(189)
	30 073	17 324
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Cours de change	(18 779)	7 818
Instruments financiers dérivés	1 114	(21 810)
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	(12 408)	(3 332)
	(30 073)	(17 324)

30. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes de financement autorisées par le Fonds, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés clientes sous forme de placements de portefeuille et de participations dans un partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes autorisées par le Fonds, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2023	2022
Engagements de financement		
Prêts ⁽¹⁾	3 726 756	3 171 965
Garanties ⁽²⁾	55 488	100 558
Contributions financières	329 667	282 419
	4 111 911	3 554 942
Engagements d'investissement ⁽³⁾	866 789	835 217
	866 789	835 217
	4 978 700	4 390 159

(1) Y compris un montant de 759 millions de dollars américains (795 millions de dollars américains au 31 mars 2022).

(2) Y compris un montant de 2 millions de dollars américains (20 millions de dollars américains au 31 mars 2022).

(3) Y compris un montant de 0,8 million de dollars américains (151 millions de dollars américains au 31 mars 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes de services reliés au domaine de la normalisation et de la certification en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses entreprises clientes. Le montant total des droits contractuels est de 11,9 millions de dollars au 31 mars 2023 (12,3 millions de dollars au 31 mars 2022).

2024	8 471
2025	2 599
2026	626
2027	148
2028	10
2029 et suivantes	-
	11 854

32. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'ententes que le Fonds a conclues avec des entreprises clientes sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser certains coûts advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ces cautionnements s'élève à 30,1 millions de dollars au 31 mars 2023 (40,4 millions de dollars au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023, 2,1 millions de dollars ont été comptabilisés (2,5 millions de dollars au 31 mars 2022) à titre de passif relatif à l'un de ces cautionnements sous la rubrique « Autres éléments de passif » (note 22) et 0,37 million de dollars au 31 mars 2023 sous la rubrique « Autres revenus » (note 24), considérant que la direction est d'avis qu'il est probable que le Fonds doive déboursier cette somme à titre de remboursement des coûts des travaux.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 11) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEIE, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEIE) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2023.

